

## Saisine du CESECE GUYANE

AP CTG du 3 décembre 2020

### AVIS N° 38 APCECESE N°10 DU 27112020

#### *Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2021 de la CTG*

**En présence de :** Ariane FLEURIVAL- Jean-Marc AIMABLE- Marc BARRAT- Emmanuel BAZIN de JESSEY-Aïssatou CHAMBAUD- Roland EVE- Monique ELFORT- Aline GUTH- Raymond HORTH- Georges-Michel KARAM- Franck KRIVSKY- Jean-Luk LEWEST- Christophe MADERE- Didier MAGNAN- José MARIEMA- Martine NIVOIX- Davy RIMANE- Patricia SIMONARD- Claude SUZANON

**Etaient présents en visioconférence :** Philippe ALCIDE DIT CLAUZEL- Olivier ALFRED - Jean-Pierre BACOT - Raymonde CAPE- Janie CESTO- Karyn CORMIER- Joël FRANCILLONNE- Rémi GIRAULT- Thara GOVINDIN - Nicole PALCY- Chantal PORRINEAU- Antoine PRIMEROSE- Valérie ROBINEL-

**Etaient absents :** Bruno APOUYOU – Stéphane CALMANT - Rosaline CAMILLE SIDIBE - Rosemonde DE NEEF- Roger FLEURIVAL- Charlette HOVEL- Stéphane LAMBERT- Bruno LORIOT- Robert PALOMBI- Pierre PERROT- Georges-Michel PHINERA-HORTH - Magali ROBO-CASSILDE-

**Etaient absents excusés :** Jean-Marc BOURETTE- Patrick CHRISTOPHE- Marie-Josée CRESSON- Benoît DE THOISY- Sarah EBION- Jean-José MATHIAS- Isabelle NIVEAU-

**Procuration :** Jean-José MATHIAS donne procuration à Patricia SIMONARD

#### **L'administration du CESECEG :**

Madge LUPON, Directrice  
Marthe PANELLE-KARAM, Déléguée du CESECE  
Jean-Paul CLAIRE, Chef du Secrétariat des Instances de l'Assemblée  
Vincent LAGUERRE, Chef de la Cellule Culture Education et Sport  
Marcel KOUSSIKANA, Chef de la Cellule Economie  
Christian FAUBERT, Chargé de Mission Cellule Culture Education et Sport  
Augustine AUGUSTE, Assistante de Mission du Secrétariat des Instances de l'Assemblée  
Béatrice PARESSEUX, Assistante de Mission de la Présidence

#### **Pour la CTG :**

- Rodolphe ALEXANDRE, Président de la Collectivité Territoriale de Guyane
- Grégoire MICHAU, Directeur Général des Services Territoriaux
- Marc SAGNE, Directeur du Pôle Economie, Développement Numérique et Innovation  
(*en visioconférence*)
- Thierry JEAN-BAPTISTE, Directeur de la Régie de Transport Territorial (RTTG)
- Tom JUILLERAT, Directeur de Communication
- Leïka THIAM, Chargée de Communication
- Jonathan LARIO, Chargé de Communication
- Mireilla LAMA, DGA du Pôle Education Formation Insertion (*en visioconférence*)
- Jeanne JOSEPH-LAIGNE, DGA du Pôle Culture Patrimoine Identité

-----

***Le Conseil Economique Social Environnemental de la Culture et de l'Éducation de Guyane,***

*Vu le décret n°93-575 du 27 mars 1993 modifiant le décret n°82-866 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils économiques et sociaux régionaux,*

*Vu le décret n°2005-413 du 26 avril 2005 portant modification de l'article R. 4134-18 du code général des collectivités territoriales et relatif aux sections des conseils économiques et sociaux régionaux,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales de l'article L.4433-31-1 du Code général des collectivités territoriales, de la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 (article 21 modifié) relative aux collectivités territoriale de Guyane et de Martinique qui dans son chapitre IV crée « le Conseil Économique, Social Environnemental de la Culture et de l'Éducation de Guyane (CESECEG),*

*Vu le décret n° 2015-1666 du 11 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (R) du code général des collectivités territoriales,*

*Vu le décret n° 2015-1754 du 23 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (D) du code général des collectivités territoriales,*

*Vu le Décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres,*

*Vu le décret n°2016-1596 du 24 novembre 2016 relatif au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux et des conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement en Guyane, en Guadeloupe en Martinique, à Mayotte et à la Réunion ;*

*Vu la circulaire interministérielle du 11 décembre 2017 relative aux modalités de renouvellement des conseils consultatifs (CESER, CESE, CCEE, et CESECE) des collectivités ultramarines au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;*

*Vu les arrêtés préfectoraux des 14 décembre 2017 (R03-2017-12-14-003), 19 décembre 2017 (R03-2017-12-19-003), 21 février 2018 (R03-2018-02-21-003) et 29 mars 2018 (R03-2018-03-29-005) fixant la liste des organismes représentés au CESECEG, le nombre de leurs représentants et les modalités de désignation ;*

*Vu les arrêtés préfectoraux des 29 décembre 2017 (R03-2017-12-29-006), 11 janvier 2018 (R03-2018-01-10-006), 3 avril 2018 (R03-2018-04-03-004) et 26 juin 2018 (R03-2018-06-27-004) relatifs à la désignation des membres du CESECEG ;*

*Vu la délibération de la séance plénière d'installation et d'élection de l'Assemblée du Cesece Guyane du 26 avril 2018 et de sa Présidente, Ariane FLEURIVAL,*

*Vu la délibération n° 8.18 du 5 juin 2018 relative à l'adoption du règlement intérieur du Cesece Guyane,*

*Vu les arrêtés préfectoraux des 30 avril 2018 (R03-2019-05-24-001), 24 mai 2019 (R03-2019-05-24-002), 24 octobre 2019 (R03-2019-10-24-008), 5 novembre 2019 (R03-2019-11-05-001) et du 22 juillet 2020 (R03-2020-07-22-004) portant remplacement de membres du CESECE,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article R.7124-22,*

*Vu le règlement intérieur du Cesece Guyane dans son article 4-7,*

*Vu la saisine du Président de la CTG du 16 novembre 2020,*

*Entendu le rapport du Président de la CTG n°AP-2020-104-4 relatif au Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2021 de la CTG,*



Les Conseillers CESECE GUYANE relèvent que le ROB 2021, s'inscrit dans la poursuite du redressement financier de la CTG, qui s'accompagne d'un soutien aux différents secteurs économiques, avec un respect des dépenses engagées.

Il est noté une recentralisation du RSA qui a été obtenue auprès de l'Etat. De même que l'obtention de recettes complémentaires provenant de l'octroi de mer.

Les Conseillers ont retenu que le Budget de 2021 permettra de définir pour les dix prochaines années les grandes orientations de la CTG. En outre, il est noté que les services de l'Etat n'augmentent pas leur dotation au profit des Départements d'outre-mer et plus particulièrement en ce qui concerne la Guyane.

Ils préconisent que le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane puisse faire valoir la réalité du territoire de la Guyane dans toutes les évolutions qu'elle connaît aujourd'hui au niveau des pollutions subis, de la densification ou précarisation de certains bourgs, de la bidonvilisation de certaines villes comme Cayenne, Kourou, Matoury et Saint-Laurent, de l'explosion des naissances dans les villes frontalières.

Le Cesece Guyane appuiera toutes les démarches conduites par la CTG visant à ce que tous les ratios sociétaux puissent véritablement être pris en compte par le gouvernement pour ajuster à une juste réalité les différentes dotations qui permettraient à la collectivité territoriale de Guyane d'être à la mesure de répondre aux demandes du monde socio-économique et aux partenaires que sont les municipalités.

Ils ont noté la construction au cours des prochaines années de cinq collèges et de cinq lycées ; toutefois, des interrogations subsistent pour le fonctionnement de ces établissements.

Les Conseillers ont été informés de la poursuite du pillage de nos ressources halieutiques par les armateurs étrangers ; il devient urgent que les instances Européennes se manifestent en la matière et prennent la mesure du désastre environnemental qui se joue aux larges de nos côtes.

Les Conseillers se félicitent de la gestion du Covid19 engagée en temps réel par le Président de la Collectivité Territoriale qui personnel s'investit au quotidien appuyé par les services financiers de la CTG, en partenariat avec l'Etat et toutes les collectivités territoriale de Guyane. Ils ont noté que 146 millions d'euros seront réservés aux investissements, en co-financement avec l'Etat.



Les Conseillers ont retenu que l'A.T.R pour les désertes aériens intérieures sera maintenu en Guyane. Ils souhaitent appuyer la CTG dans cette démarche de remettre à niveau l'ensemble des aérodromes des communes de l'intérieur afin d'assurer la continuité intra-territoriale.

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.**

Les conseillers notent que l'activité économique s'est plutôt bien maintenue pendant la période de la crise sanitaire, au vu notamment de l'augmentation de la taxe sur les carburants qui est supérieure aux prévisions de 2020.

Ils prennent acte des deux chantiers en cours :

- L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement 2021-2026 qui est rendue obligatoire par la programmation 2021-2027 des fonds européens.
- La finalisation de la restructuration d'Alyse Guyane, société de capital-risque qui existe depuis 2020.

Les Conseillers rappellent que la majorité des petites entreprises et armateurs attendent ce dispositif pour pouvoir moderniser leurs sociétés. Ils constatent avec satisfaction que la pêche et l'agriculture y sont éligibles.

Ils signalent qu'outre l'accompagnement et le financement des entreprises, l'ingénierie fait défaut, alors qu'elle est indispensable pour le développement des entreprises.

Les Conseillers se sont inquiétés de la difficulté que connaissent les agriculteurs notamment pour l'achat de véhicules de type 4X4, pour leur activité. Cette difficulté est liée à la taxe supplémentaire accolée à l'achat des cartes grises.

Par ailleurs, les Conseillers évoquent le rapport de propositions et de préconisations de la gestion post-covid de la crise sanitaire élaboré par le CESECE GUYANE.

Ce document contient des propositions concrètes à court, moyen et long terme qui mériteraient d'être prises en compte et sollicitent des réunions de travail avec les services de la CTG. Ils insistent afin que ce guide composé d'actions clés sur trois volets d'actions, opérationnelles identifiées sur trois échelles de temps complémentaires puissent véritablement s'inscrire dans cette volonté d'agir ensemble avec les moyens disponibles, forts de nouveaux modèles de développement et d'organisation de la société proposés pour la Guyane.



Apporter des réponses durables tant à la crise conjoncturelle générée par la COVID-19 qu'à la situation structurelle du territoire. Contribuer à la pertinence des décisions publiques qui seront prises pour faire face aux urgences sanitaires, économiques, sociales, environnementales et culturelles découlant de cette crise sans précédent.

Les Conseillers s'interrogent sur la compensation financière à prévoir avec la baisse de la consommation de carburant, eu égard à l'arrivée des véhicules électriques ; il est certain qu'avec une baisse de consommation du carburant fossile, la CTG enregistrera une diminution des recettes correspondantes

Les Conseillers s'inquiètent de la situation des mareyeurs, compte tenu de la fermeture des loges su M.I.R. ils notent cependant que les outils d'accompagnement seront réactivés, dans le but de développer de véritables mareyeurs.

S'agissant du prêt rebond, les conseillers soulignent les difficultés rencontrées par les entreprises pour en bénéficier et souhaitent qu'il soit rapidement amélioré pour être accessible à un plus grand nombre d'entreprises.

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Les Conseillers constatent avec satisfaction la reprise des activités de la station SEAS (surveillance de l'environnement assisté par satellites) et du SIG (système d'informations géographiques) dont les activités ont été suspendues pendant deux ans.

Les Conseillers ont bien noté qu'il y a une délégation de service public ( D.S.P) en cours de négociation, pour assurer le déploiement de la fibre optique sur le littoral de même, il est prévu une autre D.S.P, nécessaire en vue d'une connexion satellitaire, permettant des communications à l'intérieur du territoire. Cette négociation va déterminer les conditions de rentabilité

Ils prennent acte de la vulgarisation du SAR, des différents dispositifs en matière de développement local, notamment l'animation du réseau rural et du réseau d'innovation et de transfert agricole ( RITA).

Sur le développement durable, ils ont noté les budgets prévus dans le ROB, relatifs à l'achèvement de la révision de la PPE (Programmation pluriannuelle de l'énergie).

Dans le domaine des transports, ils estiment qu'il n'y a pas d'éléments attractifs incitant la population à utiliser les transports terrestres publics. L'absence de véritable gare routière fonctionnelle et de réseau dédié incitent au développement de transporteurs illégaux de voyageurs.

Les Conseillers, tout en reconnaissant que la compétence du transport urbain ne relève pas de la CTG, déplorent les irrégularités et dysfonctionnements qui au final pénalisent les usagers.

## **FINANCES**

Les Conseillers saluent la démarche de la CTG, qui vise à un redressement durable des finances et à la poursuite de mise en œuvre d'investissements jugés prioritaires et inscrits dans la Programmation Pluriannuelle d'investissement( PPI).

Les Conseillers approuvent la gestion budgétaire de la Collectivité sur la crise sanitaire liée au Covid, qui aura permis de limiter et maîtriser son impact sur notre territoire. Ils ont relevé que la collectivité a pu préserver ses finances en mobilisant des fonds de l'Europe pour favoriser divers dispositifs de soutien au monde économique.

## **SANTE/ACTION SOCIALE**

Les Conseillers retiennent que les budgets liés à la périnatalité et à la petite enfance sont importants. Il est à nouveau confirmé que la majorité de ces naissances, impliquent des parents en provenance des pays frontaliers. Les conseillers s'interrogent sur le processus de coopération entre le CHOG et l'hôpital d'Albina qui n'est pas activé. Cette coopération devrait également concerner la santé mentale.

Les Conseillers notent le manque de propositions concernant les assistantes familiales face à la violence du public jeune .Il s'agit pourtant d'une problématique très prégnante, notamment dans les établissements scolaires, au sein duquel le corps enseignant, mais également les élèves, se trouvent en danger face à des jeunes en « trouble de fonction primitive ».

Des formations adéquates pour faire face à ces situations devraient leur être proposées.

Les assistantes maternelles subissent le manque de logement adéquat pour exercer correctement leur métier.

Les Conseillers constatent que le ROB n'a pas tenu compte de l'augmentation des personnes âgées, ni de leur problèmes d'isolement. Le cadre de vie de certaines de ces personnes, nécessite que des mesures fortes soient mises en œuvre.

Les Conseillers relèvent l'absence d'un centre territorial de promotion de la santé (CTPS) qui aurait été d'une grande utilité, en cette période de pandémie du Covid. En outre, ils attirent l'attention du défaut de tout plan territorial de la santé mentale.

## **EDUCATION, FORMATION**

Les Conseillers relèvent que pour les EPLE, la CTG propose d'attribuer un montant total de **15 980 786 euros** de dotations aux EPLE publics et privés dont 7 583 842 euros pour 37 collèges et 8 396 944 euros destinés à 16 lycées, pour une population scolaire estimée à environ 40 300 élèves.

Les Conseillers prennent note des nouveaux projets arrêtés par la Collectivité pour 2021.

La volonté d'harmoniser la tarification de la restauration et de l'hébergement dans les EPLE.

La mise en œuvre d'un dispositif de découverte du littoral par les élèves de collège en classe de troisième vivant dans les communes de l'intérieur.

Dans le domaine sanitaire et social, les formations doivent être plus adaptées à la demande du public et il convient d'assurer la mise en place de formation pour les formateurs.

Les Conseillers demandent que les offres de formations dans les filières sanitaires et sociales soient mieux adaptées afin d'accompagner la croissance exponentielle de la population.

Le CESECE GUYANE s'est attardé également sur les structures, tels que les OPCA, regroupant les branches professionnelles, constituées des syndicats patronaux et ouvriers. Ils apportent leur soutien aux améliorations qui pourraient être apportées sur les dispositifs existants, en ce concerne plus particulièrement le secteur de la formation professionnelle.

## **SPORT**

Les conseillers prennent acte de la volonté de la CTG de mettre en place une nouvelle dynamique, en changeant sa politique d'attribution des aides financières, d'arrêter le saupoudrage et de mettre en place un nouveau dialogue de gestion avec les communes, les ligues et les associations sportives.



Dans l'ouest guyanais, des structures sportives d'envergure territoriale doivent être programmées, compte tenu de la croissance de la population. Le CESECE GUYANE préconise que l'ensemble des dispositifs d'accompagnements et d'aides proposés par la Collectivité fasse l'objet d'une plus large vulgarisation afin d'être accessibles au plus grand nombre.

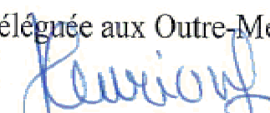
## CULTURE


Les conseillers prennent acte de la volonté de la CTG de mettre en place une nouvelle dynamique pour une expression culturelle dans toutes ses composantes à travers son nouveau schéma territorial de développement culturel.

Concernant les travaux du site de Jean Martial, la commission mixte souhaite qu'il y ait une orientation économique du projet afin de dynamiser ce lieu et de bénéficier des aides de l'État dans le cadre du plan de relance, qui pourraient être de l'ordre de 80 %.

**Avis favorable du Conseil.**

Fait à Cayenne, le 27 novembre 2020

La Présidente du CESECE GUYANE  
1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du CESER France  
Déléguée aux Outre-Mer  
  
Ariane FLEURIVAL



The stamp is circular with the text 'CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DE LA CULTURE ET DE L'EDUCATION DE GUYANE' around the perimeter. In the center, it says 'CESECE GUYANE' with a stylized logo.